



LIVRY-SUR-SEINE

Mairie de LIVRY-SUR-SEINE

PLACE DE L'EGLISE

77000 LIVRY-SUR-SEINE

Téléphone : 01-60-68-25-83

Télécopie : 01-60-68-21-68

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014**

date de convocation:

5 décembre 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice: 19

présents : 17

votants : 19 (dont 2

pouvoirs)

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE MAOULT, Maire,

Etaient présents	M. LE MAOULT, Maire M. GERVAIS, Mme BERTON, M. DUCAT, Mme GUIEBA, M. DAGRON, Adjoints Mme GODEFERT, M. BOULAY, Mme MANDY, M. DENIZON, M. ARNULF, Mme GEOFFROY, M. SIMON, M. PERRIER, M. CHANTOISEAU, Mme BECHIKHI, Mme DECANTE
Absents excusés	/
Pouvoirs	Mme TEZZON donne pouvoir à M. DAGRON Mme DETHIENNE donne pouvoir à M. ARNULF
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. CHANTOISEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

I APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2014

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DESIGNE M. CHANTOISEAU comme secrétaire de séance.

III INFORMATIONS GENERALES

M. le Maout informe notamment :

- De la réunion avec le Conseil Général, M. le Maire de Chartrettes et la Police Nationale et les associations concernées sur le site de l'Espace Naturel Sensible « Parc de Livry » concernant les problèmes de sécurité rencontrés,
- De la réunion avec le SDESM concernant l'implantation d'une borne électrique pour véhicules, rue de la Garenne,
- De la mise en œuvre au sein de la CAMVS d'un Conseil intercommunal de la prévention de la Délinquance et de la Sécurité.

IV LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2014/11 relative à la révision du loyer bail emphytéotique terrain FSM

Décision 2014/12 relative à la convention risques professionnels avec le CDG

Décision 2014/13 relative au contrat de vérification des extincteurs avec la sté MOREAU

Décision 2014/14 relative à la convention de médecine professionnelle avec le CDG

Décision 2014/15 relative à la révision du loyer 11 rue de la Garenne

Décision 2014/16 relative à la révision du loyer 6 B Place de l'Eglise

Décision 2014/17 relative à la révision du loyer pour le local de la psychologue

V FINANCES – Rapporteur Mme Geoffroy

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 jusqu'à l'adoption du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

APPROUVE la dissolution du Budget Annexe Lotissement Les Pressoirs

MAINTIENT le prix de la surtaxe de l'eau à 0.45 € du m³

VI AFFAIRES GENERALES – Rapporteur M. Le Maoult

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet

VII URBANISME - Rapporteur M. Dagon

APPROUVE l'engagement de la procédure de modification du PLU

APPROUVE l'engagement de la procédure de révision du PLU

VIII CAMVS – Rapporteur M. Ducat

APPROUVE l'avenant à la convention portant mise en commun des services informatiques avec la CAMVS

IX QUESTIONS DIVERSES

Compte tenu du refus de la Ville de Melun de maintenir le versement à la commune de la redevance pour les champs captants, **DECIDE DE DIFFERER** la signature de la convention de fourniture d'eau par la Ville de Melun

APPROUVE la demande de subvention DETR pour la restauration du Four à Chaux

DECIDE de dénommer la future Résidence FSM rue de Melun (14 logements) Les Sablons

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au CCAS

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

SOUHAITE que la candidature de M. Blanchouin en qualité de Maire Honoraire de la commune soit proposée à M. le Préfet

APPROUVE la motion présentée par M. Boulay concernant l'interdiction des feux de cheminée à foyer ouvert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

**Le Maire,
Michel LE MAOULT**